



Accident de la route, tiers blessé, ce que je risque ?

Par **petitjuju**, le **14/05/2015** à **21:43**

Bonjour, rnrnJe souhaiterais avoir des informations sur mon cas. rnrnVoilàs mercredi, en fin d'après-midi, je roulais lorsqu'une fillette de 10 ans a surgi à ma gauche. Elle est descendue du bus et a traversé la route en courant. Je roulais à même pas à 20 km/h environ. Je précise qu'il n'y avait pas de passage piétons à ce niveau de la route. Une femme, témoin de l'accident, a prévenu les pompiers, ils sont arrivés rapidement, ont prodigué les premiers gestes d'urgences et l'on emmenée à hôpital pour faire des examens complémentaires. Les pompiers ont demandé à la mère s'ils devaient appeler la police, elle a répondu : non, c'est de la famille. J'ai demandé des nouvelles de la fillette via Facebook, et ils m'ont répondu que la police voulait me voir. rnrnJe souhaiterais savoir ce que je risque ?rnrnMerci.

Par **chaber**, le **15/05/2015** à **09:38**

bonjourrnrnnormalement les forces de l'ordre se déplacent lorsqu'il y a intervention des pompiers pour un accident sur la voie publique.rnrnLa police vous enverra certainement une convocation, à laquelle il faudra vous soumettre.rnrnLa victime qui, j'espère, n'a pas de blessures importantes sera indemnisée par votre assureur au titre de loi Badinter

Par **moisse**, le **15/05/2015** à **19:17**

Bonsoir,rn[citation]J'ai demandé des nouvelles de la fillette via Facebook[/citation]rnPourquoi

pas avec un feu et des signaux de fumée ?
Le plus important est d'ouvrir un dossier sinistre avec votre assureur.